

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.01.99	Date de révision	Date de mise en application 01.01.99
1. Dénomination de la fonction Collaborateur/collaboratrice scientifique universitaire 2		Code fonction 2.06.017	
2. But de la fonction Développer et mettre en oeuvre des méthodes et moyens techniques qui répondent aux besoins et à l'évolution de la recherche. Participer à la formation et au transfert de connaissances lors de travaux pratiques, de séminaires et de colloques.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la contribution à la réalisation de projets de recherche; - la maîtrise et la mise en oeuvre de techniques et d'appareillages complexes; - le développement de méthodes et procédés de recherche dans des domaines diversifiés; - l'exécution d'expériences, essais, analyses et autres travaux scientifiques dans le domaine de compétence ; - l'utilisation de techniques ou de modèles mathématiques servant à l'analyse des résultats et phénomènes observés; - la recherche bibliographique, l'étude de la littérature scientifique ainsi que le développement permanent des connaissances; - la maintenance et la vérification du fonctionnement des appareils de laboratoire; - la formation des utilisateurs/trices aux appareillages, méthodes et techniques d'expérimentation ainsi que la surveillance fonctionnelle des employés de laboratoire; - la participation à des groupes de travail, colloques et congrès ainsi que la rédaction de textes scientifiques; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			
4. Exigences de la fonction Formation universitaire spécifique et une expérience ouverte au pluralisme de la recherche. Ces activités s'exercent dans un groupe de recherche sous la direction d'un professeur.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	D	J	A	H	Cl. max. 19
Points	50	15	57	5	50	Total 177